



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC SECURITE

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2024)

Le Règlement, le prospectus pour la Suisse et les Documents d'Informations Clés, les rapports annuels et semestriels pour la Suisse ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse ainsi qu'auprès de Carmignac Gestion. L'agent payeur en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	22
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	27

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

CARMIGNAC SECURITE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC SECURITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

En application de la loi, nous vous signalons que dans nos attestations sur les compositions de l'actif du 28 mars 2024 et du 28 juin 2024, nous attirons votre attention sur l'annexe à la composition de l'actif décrivant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie. Ces titres représentaient 0,81 % de l'actif le 28/03/2024 et 0,75 % de l'actif net du fonds le 28/06/2024.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.02 11:19:25 +0200



2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

2.2 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUTUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « Dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

2.3 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts AW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Singapour.

Parts AW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts AW USD Acc Hdg : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède et Singapour.

Parts Z EUR Acc : France.

2.4 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 2 ans.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.5 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice ICE BofA 1-3 Year All Euro Government Index, coupons réinvestis (E1AS). Cet indice suit la performance de la dette souveraine libellée en EUR émise publiquement par les pays membres de l'euro sur le marché des euro-obligations ou sur le marché intérieur de l'émetteur, avec une durée résiduelle jusqu'à l'échéance finale inférieure à 3 ans. Il est calculé coupons réinvestis.

L'indicateur de référence du fonds n'est plus inscrit sur le registre tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni. Pour toute information complémentaire sur l'indice, veuillez-vous référer au site Internet du fournisseur : <https://indices.theice.com/>

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discréption du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

2.6 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.6.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE GESTION DE L'OPCVM

Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt	(-3 ; 4)
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques

La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit de votre fonds peut s'écartez sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit.

2.6.2 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds vise à surperformer l'indicateur de référence en exposant le portefeuille aux taux d'intérêt de la zone euro, et de manière accessoire aux taux d'intérêt non-euro, et en exposant le portefeuille aux marchés de crédit internationaux au travers de l'investissement dans des titres de créances ou d'instruments du marché monétaire émis par des émetteurs souverains et privés internationaux ou au travers d'instruments dérivés.

Le fonds peut faire faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 10% de l'actif net.

La gestion du fonds étant flexible et active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, la sensibilité du fonds peut différer significativement de celle de son indicateur de référence, tout en respectant la fourchette ci-dessus définie.

L'approche de gestion repose essentiellement sur l'analyse par le gérant des écarts de rémunération entre les différentes maturités (courbes), entre les différents pays et entre les différentes qualités de signatures des opérateurs privés ou publics. Les critères de sélection des émissions s'articulent donc autour de la connaissance des fondamentaux de la société émettrice et de l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'état.

Stratégie de Taux :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios économiques internationaux et sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette étude conduit à définir le niveau de sensibilité globale du fonds. La sensibilité du portefeuille peut varier de -3 à +4.

Le fonds intervient essentiellement sur les marchés de la zone euro et de manière accessoire sur les marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de taux sont déterminées par :

- L'allocation de sensibilité entre les différents marchés de taux,
- L'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux.

Stratégie de Crédit :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de crédit est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de crédit sont déterminées par :

- La sélection de titres fondée sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de liquidité, de maturité ou sur des perspectives de recouvrement pour des émetteurs en difficulté,
- L'allocation dette publique/dette privée,
- L'allocation crédit sur les titres de créances et instruments monétaires publics ou privés ou obligations privées selon des critères de notation, de secteur, de subordination.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés

internationaux. Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère,
- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents.

Le portefeuille respecte à tout moment la limite d'exposition nette maximale cumulée de 30% aux dérivés de crédit (en exposition), aux obligations contingentes convertibles, au risque de change et à tout autre produit obligataire dit « spéculatif ».

2.7 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.7.1 ACTIONS

Néant.

2.7.2 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Le fonds est investi principalement en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non et/ou indexés sur l'inflation des pays de la zone euro. Le fonds peut investir sur des émetteurs privés ou publics.

Il peut investir à hauteur maximum de 20% en titres libellés dans une autre devise que l'euro, toutefois l'exposition du fonds au risque de change comme celle au risque de taux non-euro restent accessoires.

La moyenne pondérée des notations des instruments de dettes détenus par le fonds au travers des OPC ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Cependant, le fonds se réserve le droit d'investir dans des obligations émises par des émetteurs privés et souverains dites « spéculatives » dans la limite de 10% de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur.

Dans la limite de 10% de l'actif, le fonds peut être investi dans des instruments de titrisation. Les instruments concernés sont notamment des Asset Backed Securities (ABS), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS), Collateralised Loan Obligations (CLO).

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne

se fonderont pas exclusivement sur le critère de ces notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Aucune contrainte de sensibilité n'est imposée sur les titres vifs, ni sur la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

2.7.3 DEVISES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des titres vifs ou des instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

Le fonds les utilise en exposition ou en couverture.

2.7.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps, les CDS (credit default swap), portant sur un ou plusieurs sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Le fonds peut utiliser des contrats d'échange de rendement global (*total return swaps* ou « TRS ») aux termes desquels une contrepartie cède la performance économique globale d'un sous-jacent (incluant les revenus d'intérêts et les rémunérations, les plus-values et moins-values résultant de fluctuations de prix) à une autre contrepartie. Ces TRS sont utilisés à des fins d'exposition ou de couverture et portent sur des valeurs mobilières (y compris des paniers de valeurs mobilières) telles que des obligations, ainsi que des indices obligataires éligibles. La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net. Cette exposition peut néanmoins être plus importante mais est limitée à 20% de l'actif net du fonds. Le fonds reçoit 100% des revenus nets générés par les TRS, après déduction des coûts opérationnels directs et indirects. L'utilisation de TRS entraîne un risque de contrepartie, tel que décrit dans la section « Profil de risque ».

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit dans la limite de 30% de l'actif net (10% maximum en exposition),
- Devises.

2.7.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille.

Les instruments dérivés de crédit sur émetteur unique et sur indices de crédit sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou pour s'exposer à la baisse de la qualité de crédit d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent également être utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont majoritairement les banques de financement et d'investissement et les établissements de crédit internationaux et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

La limite d'engagement sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif net du fonds. (cf. section VI. Risque Global).

2.7.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations *puttables/callables*, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres négociés sur des marchés de la zone euro et, à titre accessoire, internationaux, réglementés ou de gré à gré afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit dans la limite de 30% de l'actif net (10% maximum en exposition),
- Devises.

Dans la limite de 8% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque

supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour l'achat des titres à dérivés intégrés.

2.7.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations *callables/puttables*, hors obligations contingentes convertibles, ne peut pas dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

2.7.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciens cotés et « exchange traded funds ».

2.7.9 DÉPÔTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cependant, afin de préserver l'intérêt de l'investisseur, lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite de détention de liquidités peut atteindre 20% de l'actif net du fonds.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.7.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

2.7.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écartez de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch CACEIS Bank, Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elles respectent à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues ou bons du trésor en garantie financière feront l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.9 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

c) Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations privées peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps). Les CDS peuvent également porter sur des indices.

But de l'utilisation de CDS par le gérant	Perte en valeur sur la position CDS
Vente protection	En cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
Achat protection	En cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises (par l'équipe d'analystes crédit).

d) Risque de perte en capital : Le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

e) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écartez des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

f) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

g) Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

h) Risque de change : Le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

i) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

j) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles (CoCos) : Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux pré-déterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations convertibles contingentes pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

k) Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

l) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

m) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

n) Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, si il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'émetteurs privés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. . Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de

vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques souhaitant s'orienter vers un profil de gestion peu risquée. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION



En 2024, Carmignac Sécurité a enregistré une performance de +5,28% (part A EUR Acc – FR0010149120), surperformant son indicateur de référence (ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government Index (EUR)), qui affiche une performance de +3,16%.

L'année 2024 aura donc été positive pour le Fonds tout en affichant une volatilité historiquement basse, atteignant 1,1 % sur un an à fin décembre (calculé sur un pas hebdomadaire). Le portage, soutenu par le contexte de taux historiquement élevés, aura bien sûr été l'un des principaux contributeurs à la performance. Néanmoins, l'ensemble des grandes stratégies du Fonds auront apporté leur pierre à l'édifice. La gestion active de la duration, le resserrement des marges de crédit sur les segments de prédilection (financières, énergie, , les stratégies bénéficiant de la persistance de l'inflation ainsi que la pentification des courbes ont tous contribué positivement à la performance du Fonds.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a adopté une approche proactive en 2024, face à la dégradation du marché du travail, débutant son cycle de baisse des taux par une réduction de 50 points de base en septembre. Cette décision visait à assurer un atterrissage en douceur de l'économie, en réponse à des signes de ralentissement économique. L'assouplissement monétaire avait été bien anticipé par les marchés (les taux 10 ans ont particulièrement bien performé au cours du 3ème trimestre), et les craintes d'un assouplissement trop précoce ont de nouveau entraîné les taux longs à la hausse. Le taux américain à 10 ans termine l'année à 4,57%, contre 3,77% fin septembre et 3,86% fin 2023. La courbe des taux (2 – 10 ans) à elle continuée son mouvement de pentification après un premier semestre atone. Cette hausse des taux sur l'année reflète le fait que, si le Federal Open Market Committee (FOMC) a bien entamé son mouvement de baisse des taux, la performance de l'économie réelle a considérablement surpris par sa vigueur. L'élection de D. Trump ajoute à cet optimisme, tant son programme semble axé sur le soutien à l'économie américaine (via des baisses de taxes, la dérégulation et l'imposition de droits de douane sur les importations).

En Europe, la BCE a maintenu une politique monétaire accommodante, baissant les taux de 100 bps au cours de l'année. Le resserrement quantitatif (QT) a continué de réduire l'excès de liquidités, exerçant une pression sur les rendements obligataires. Dans le même temps, les gouvernements peinent à réduire leur déficit budgétaire, et les émissions nettes atteignent des records.

Le taux allemand à 10 ans termine l'année à 2.36% contre 2.12% fin septembre et 2.07% fin 2023. Les spreads souverains au sein de la zone euro ont connu des destins contrastés, le spread italien se resserrant de près de 50bps sur l'année alors que la dissolution française et la difficulté à construire un exécutif stable ont en revanche coûté 30bps d'écartement au taux à 10 ans français par rapport à son homologue allemand, s'affichant à 80bps d'écart en fin d'année.

La réduction des taux des banques centrales, la vigueur des marchés actions (notamment américains) et les mesures de relance en Chine ont créé un contexte favorable pour les actifs risqués. Les flux de souscription sur les fonds crédit ont ainsi permis au marché des obligations d'entreprises de performer tout au long de l'année, le spread moyen sur le marché du crédit européen de bonne qualité passant de 140 bps contre Allemagne en début d'année à environ 100 bps fin 2024. Il est à noter que ces niveaux, qui sont historiquement très bas, sont obtenus alors que la croissance économique flirte avec le zéro en Europe. Ainsi, les flux ont largement dominé les fondamentaux cette année.

Au cours du dernier trimestre, la duration, qui est une mesure de la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille, a été réduite jusqu'à environ 1.40 fin novembre (contre près de 2 à fin septembre) avant d'être légèrement remontée fin décembre à 1.53 via des achats de taux courts américains. Au cours de l'année, la sensibilité venant des titres privés est restée stable aux alentours de 1.35/1.40, tandis que celle des titres d'État a fluctué au gré des valorisations de marché (atteignant un pic fin juin) puis la sensibilité a été réduite progressivement au fur et à mesure que les taux baissaient, revoyant la croissance à la baisse un peu partout. En toute fin d'année, le fonds s'est réexposé sur le 2 ans américains, alors que les marchés n'anticipaient plus 2 baisses de taux de la FED en 2025, ce qui nous semble un minimum.

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC SECURITE SUR L'ANNÉE 2024

Part	ISIN	Devise	Performance 2024	Indicateur de référence *
AW EUR ACC	FR0010149120	EUR	5,28%	3,16%
AW EUR YDIS	FR0011269083	EUR	5,28%	3,16%
AW USD ACC HDG	FR0011269109	USD	6,78%	3,16%

*ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government Index (EUR).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-04-26	0,00	211 828 434,72
FRENCH REPUBLIC ZCP 25-09-24	60 193 260,92	60 750 801,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 28-03-24	0,00	117 115 905,92
UNEDIC ZCP 05-12-24	45 683 332,10	46 000 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-03-25	80 939 098,43	0,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 18-12-24	29 783 533,28	30 000 000,00
SOCI FINA AGAC ZCP 31-05-24	29 604 962,89	30 000 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-09-24	29 428 604,41	30 000 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-01-24	0,00	56 000 000,00
BNG BANK NV 0.25% 07-06-24	0,00	55 231 000,00

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
1 376 374 143,60

- o Change à terme : 103 306 698,10
- o Future : 474 679 638,00
- o Options : 2 704 951,87
- o Swap : 795 682 855,63

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	<p>BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 BNP PARIBAS CACEIS BANK LUXEMBOURG</p> <p>CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED</p> <p>GOLDMAN SACHS INTL LTD</p> <p>J.P.MORGAN AG FRANCFOORT</p> <p>JP MORGAN CHASE ALLEMAGNE</p> <p>MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)</p> <p>NEWEDGE GROUP</p> <p>UBS EUROPE SE</p>

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2024

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	460 000,00
Total	460 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 30/12/2023 AU 31/12/2024

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2024, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2023

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2024

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2024	
Nombre de collaborateurs	170
Salaires fixes versés en 2024	14 814 665,53 €
Rémunérations variables totales versées en 2024	38 348 894,36 €
Rémunérations totales versées en 2024	53 163 559,89 €
> dont preneurs de risque	39 937 571,06 €
> dont non-preneurs de risque	13 225 988,83 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 27 septembre 2024, plusieurs modifications ont été apportées à l'annexe SFDR du portefeuille. Ces modifications concernaient :

- L'objectif climatique, précisant que le fonds vise une réduction progressive des émissions de son portefeuille de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et de zéro net en 2050.
- La sélectivité avec un univers d'investissement initial est réduit de 25%.
- Des précisions sur la composition de l'univers d'investissement initial :
 - o « ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield, et ICE BofA Emerging Market Corporate Plus»
- L'ajustement des fourchettes de notation START (outil de notation ESG propriétaire Carmignac) pour la réduction de l'univers d'investissement :
- L'ajout du cadre d'analyse ESG propre aux instruments dérivés.

BILAN DE CARMIGNAC SECURITE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	3 239 466 415,64
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 239 466 415,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	1 256 376 015,08
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 256 376 015,08
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	8 638,64
OPCVM	8 638,64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	3 385 562,58
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 499 236 631,94
Créances et comptes d'ajustement actifs	59 209 769,35
Comptes financiers	187 425 732,04
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	246 635 501,39
Total de l'actif I+II	4 745 872 133,33

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR		31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital		4 379 176 427,52
Report à nouveau sur revenu net		10 536,35
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		0,00
Résultat net de l'exercice		233 210 899,72
Capitaux propres I		4 612 397 863,59
Passifs de financement II (*)		0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)		4 612 397 863,59
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		0,00
Opérations de cession sur instruments financiers		0,00
Opérations temporaires sur titres financiers		0,00
Instruments financiers à terme (B)		25 154 683,96
Emprunts (C) (*)		0,00
Autres passifs éligibles (D)		0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		25 154 683,96
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs		101 981 092,50
Concours bancaires		6 338 493,28
Sous-total autres passifs IV		108 319 585,78
Total Passifs : I+II+III+IV		4 745 872 133,33

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMpte de RÉSULTAT DE CARMIGNAC SECURITE

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	118 456 394,09
Produits sur titres de créances	34 315 908,22
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	-1 168 300,69
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	5 220 790,40
Sous-total produits sur opérations financières	156 824 792,02
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-10 818 679,78
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-397 594,75
Sous-total charges sur opérations financières	-11 216 274,53
Total revenus financiers nets (A)	145 608 517,49
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-48 321 367,75
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-48 321 367,75
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	97 287 149,74
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 802 267,37
Sous-total revenus nets I = (C+D)	101 089 417,11
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-71 595 530,54
Frais de transactions externes et frais de cession	682 425,22
Frais de recherche	-198 938,23
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-71 112 043,55
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-4 850 679,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-75 962 723,10

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	197 087 920,31
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	386 006,87
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	197 473 927,18
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	10 610 278,53
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	208 084 205,71
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	233 210 899,72

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC SECURITE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 2 ans.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	7 203 942 000,31	8 083 882 230,64	5 403 021 874,60	4 378 499 782,56	4 612 397 863,59
Part AW EUR Acc en EUR					
Actif net	6 947 469 868,19	7 810 322 096,35	5 207 316 782,91	4 209 673 580,23	4 433 180 999,61
Nombre de titres	3 869 557,246	4 340 758,738	3 038 564,978	2 360 466,283	2 361 047,825
Valeur liquidative unitaire	1 795,41	1 799,29	1 713,74	1 783,40	1 877,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	22,07	16,17	0,62	-61,93	-31,48
Capitalisation unitaire sur revenu	15,95	14,66	16,11	40,73	41,15
Part AW EUR Ydis en EUR					
Actif net	220 924 094,65	239 095 641,48	169 422 278,14	146 836 656,67	155 546 653,34
Nombre de titres	2 198 276,770	2 395 313,656	1 797 370,928	1 524 187,174	1 569 089,070
Valeur liquidative unitaire	100,49	99,81	94,26	96,33	99,13
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,80	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,23	2,14	1,37	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-2,00	-1,67
Distribution unitaire sur revenu	0,90	0,81	0,89	2,21	2,19
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part AW USD Acc Hdg en USD					
Actif net en USD	43 494 801,25	39 193 021,22	28 050 332,76	24 290 751,61	24 489 780,10
Nombre de titres	346 817,905	309 772,728	228 558,680	186 655,296	176 236,448
Valeur liquidative unitaire en USD	125,41	126,52	122,72	130,13	138,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-7,10	9,89	8,90	-5,75	5,67
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	0,96	0,86	1,09	2,72	2,79

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part Z EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	20 012,57
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	200,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	100,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,05
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Crées Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Crées Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les CDS :

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spread de crédit alimentées sur des bases de données financières.

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées auprès de 2 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

Pour la dette court terme (souveraine en particulier), la note court terme de l'émetteur est retenue en cas d'absence de note d'émission

2ème niveau : la note la plus haute est retenue parmi celles disponibles des 2 agences de notation. Si l'écart entre les notes disponibles est considéré comme important ou s'il est identifié que l'élément est sujet à un événement ayant un impact significatif sur sa qualité de crédit, l'opportunité d'un recours à une notation interne est étudiée.

Si aucune note n'est disponible, une notation interne est systématiquement attribuée à l'élément.

La méthodologie de notation interne est basée sur une analyse fondamentale de l'émetteur en tenant compte des spécificités de l'émission.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investment Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011269083 - Part A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0011269109 - Part AW USD Acc Hdg : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0010149120 - Part AW EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR001400TVF4 - Part Z EUR Acc : Taux de frais maximum de Néant.

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 198 838,23 €.

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,11% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part AW EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part AW USD Acc Hdg	Capitalisation	Capitalisation

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 378 499 782,56
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 236 111 950,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 222 616 262,48
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	97 287 149,74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-71 112 043,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	197 473 927,18
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3 246 639,86
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 612 397 863,59

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part AW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	652 209,450	1 197 987 479,44
Parts rachetées durant l'exercice	-651 627,908	-1 187 806 590,76
Solde net des souscriptions/rachats	581,542	10 180 888,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 361 047,825	
Part AW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	375 053,630	36 683 597,92
Parts rachetées durant l'exercice	-330 151,734	-32 175 686,11
Solde net des souscriptions/rachats	44 901,896	4 507 911,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 569 089,070	
Part AW USD Acc Hdg		
Parts souscrites durant l'exercice	10 966,378	1 420 872,64
Parts rachetées durant l'exercice	-21 385,226	-2 633 985,61
Solde net des souscriptions/rachats	-10 418,848	-1 213 112,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	176 236,448	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	200,000	20 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	200,000	20 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200,000	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part AW EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW USD Acc Hdg	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AW EUR Acc FR0010149120	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 433 180 999,61	2 361 047,825	1 877,63
AW EUR Ydis FR0011269083	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	155 546 653,34	1 569 089,070	99,13
AW USD Acc Hdg FR0011269109	Capitalisation	Capitalisation	USD	24 489 780,10	176 236,448	138,95
Z EUR Acc FR001400TVF4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	20 012,57	200,000	100,06

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES - VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	3 239 466,41	2 568 166,85	517 975,04	153 324,52	0,00
Titres de créances	1 256 376,02	1 256 376,02	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	187 425,73	0,00	0,00	0,00	187 425,73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-6 338,49	0,00	0,00	0,00	-6 338,49
Hors-bilan					
Futures	NA	253 243,08	0,00	0,00	0,00
Options	NA	-2 704,95	2 704,95	0,00	0,00
Swaps	NA	-605 379,86	35 328,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		3 469 701,14	556 007,99	153 324,52	181 087,24

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	108 580,73	103 251,19	922 156,03	465 434,87	543 761,21	1 096 282,39
Titres de créances	1 082 788,71	173 587,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	187 425,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-6 338,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	363 961,36	0,00	-110 718,28	0,00
Options	0,00	2 704,95	0,00	-2 704,95	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	35 328,00	0,00	-470 583,00	-99 468,86	0,00	-35 328,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 263 875,95	320 200,98	103 251,19	845 829,44	365 966,01	433 042,93	1 060 954,39

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD +/-	GBP +/-	PLN +/-	AUD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	72 006,21	9 221,32	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 858,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	1 011,52	2 084,35	1 820,70	1 501,62
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	458,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 706,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-71 655,75	-9 209,06	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-338,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	706,38	1 023,78	2 084,35	1 820,70	1 501,62

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 860 709,65	378 756,77	0,00
Titres de créances	1 256 376,02	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	36 625,00	-153 678,00	
Solde net	4 153 710,67	225 078,77	0,00

(*) Source SDG

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	98,61	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	2,37	0,00
CACEIS Bank	326,65	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
J.P. MORGAN	460,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	29,42
J.P.MORGAN AG FRANCFOR	0,00	838,65
JP MORGAN CHASE ALLEMAGNE	0,00	338,51
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	0,00	64,92
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	0,31
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	767,60
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	0,00	5 222,85
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS Bank	0,00	310,00
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	0,00	150,00

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	12 626 431,73
	Dépôts de garantie en espèces	5 109 769,41
	Collatéraux	41 473 568,21
Total des créances		59 209 769,35
Dettes		
	Achats à règlement différé	51 442 212,26
	Rachats à payer	49 062 071,86
	Frais de gestion fixe	1 016 808,38
	Collatéraux	460 000,00
Total des dettes		101 981 092,50
Total des créances et des dettes		-42 771 323,15

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2024
Part AW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	46 453 621,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 624 321,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW USD Acc Hdg	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	243 423,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 638,64
Instruments financiers à terme	FR0010149161	CARMIGNAC COURT TERME A EUR C	8 638,64
Total des titres du groupe			8 638,64

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	101 089 417,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	101 089 417,11
Report à nouveau	10 536,35
Sommes distribuables au titre du revenu net	101 099 953,46

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	97 162 290,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	97 162 290,34
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	97 162 290,34
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	97 162 290,34
Total	97 162 290,34
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets		31/12/2024
Revenus nets		3 433 884,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)		3 433 884,65
Report à nouveau		10 536,35
Sommes distribuables au titre du revenu net		3 444 421,00
Affectation :		
Distribution		3 436 305,06
Report à nouveau du revenu de l'exercice		8 115,94
Capitalisation		0,00
Total		3 444 421,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		0,00
Crédits d'impôt totaux		0,00
Crédits d'impôt unitaires		0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		1 569 089,070
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		2,19
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		0,00

Part AW USD Acc Hdg

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets		31/12/2024
Revenus nets		493 197,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)		493 197,66
Report à nouveau		0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net		493 197,66
Affectation :		
Distribution		0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice		0,00
Capitalisation		493 197,66
Total		493 197,66
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		0,00
Crédits d'impôt totaux		0,00
Crédits d'impôt unitaires		0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets		31/12/2024
Revenus nets		44,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)		44,46
Report à nouveau		0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net		44,46
Affectation :		
Distribution		0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice		0,00
Capitalisation		44,46
Total		44,46
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		0,00
Crédits d'impôt totaux		0,00
Crédits d'impôt unitaires		0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-75 962 723,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-75 962 723,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-75 962 723,10

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-74 342 482,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-74 342 482,28
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-74 342 482,28
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-74 342 482,28
Total	-74 342 482,28
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 620 453,14
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 620 453,14
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 620 453,14
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-2 620 453,14
Total	-2 620 453,14
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part AW USD Acc Hdg

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 000 223,64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 000 223,64
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 000 223,64
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 000 223,64
Total	1 000 223,64
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-11,32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-11,32
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-11,32
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-11,32
Total	-11,32
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			3 239 466 415,64	70,23
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 239 466 415,64	70,23
Assurance			20 771 762,98	0,45
DEME INVE BV FOR 4.375% PERP	EUR	20 227 000	20 771 762,98	0,45
Automobiles			10 109 285,62	0,22
SOCIETE FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTIC 1.875% 30-10-26	EUR	10 300 000	10 109 285,62	0,22
Banques commerciales			630 578 950,09	13,66
AB SIAULIU BANKAS 4.853% 05-12-28	EUR	6 000 000	6 085 354,85	0,13
ALPHA BANK 6.875% 27-06-29	EUR	12 422 000	14 298 127,84	0,31
ALPHA SERVICES AND 6.0% 13-09-34	EUR	10 500 000	11 549 065,07	0,25
ARAB PETROLEUM INVESTMENTS COR 1.483% 06-10-26	USD	10 740 000	9 814 875,97	0,21
BANCA MEDIOLANUM 5.035% 22-01-27	EUR	12 144 000	12 998 709,32	0,28
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	5 005 000	5 258 402,81	0,11
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	7 100 000	7 332 698,61	0,16
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	7 400 000	8 060 588,37	0,17
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	6 200 000	6 046 401,79	0,13
BARCLAYS 7.125% PERP	GBP	7 578 000	9 221 324,47	0,20
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	3 700 000	4 029 447,70	0,09
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	8 100 000	8 771 075,01	0,19
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	7 400 000	7 291 502,32	0,16
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	3 900 000	4 022 430,56	0,09
BELFIUS SANV 3.375% 20-02-31	EUR	16 500 000	16 548 020,40	0,36
BELFIUS SANV 4.875% 11-06-35	EUR	5 000 000	5 351 643,49	0,12
BELFIUS SANV 6.125% PERP	EUR	15 000 000	15 207 578,04	0,33
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	3 183 000	3 408 958,12	0,07
BPCE ISSUER 0.5% 15-09-27	EUR	11 500 000	11 029 268,77	0,24
BPCE ISSUER 5.75% 01-06-33	EUR	2 800 000	3 069 436,71	0,07
CA 4.375% 15-04-36	EUR	7 400 000	7 757 412,40	0,17
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	7 600 000	7 882 880,44	0,17
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	8 200 000	8 743 375,28	0,19
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	4 900 000	4 797 823,25	0,10
CAIXABANK 1.125% 12-11-26	EUR	14 500 000	14 081 062,23	0,31
CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN	EUR	10 000 000	10 870 686,99	0,24
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	15 000 000	15 108 437,50	0,33
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	11 800 000	13 142 138,41	0,28
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.875% 15-10-35	EUR	4 700 000	4 701 889,50	0,10
DE VOLKS BANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	18 600 000	19 350 048,82	0,42
EFG EUROBANK 3.25% 12-03-30	EUR	6 860 000	6 826 584,28	0,15
EFG EUROBANK 4.875% 30-04-31	EUR	15 200 000	16 678 933,97	0,36

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	14 931 000	17 524 307,05	0,38
ING GROEP NV 3.5% 03-09-30	EUR	15 200 000	15 555 431,18	0,34
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	15 703 000	16 086 322,06	0,35
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	3 856 000	4 278 986,30	0,09
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	EUR	11 436 000	12 544 150,89	0,27
INVESTEC BANK 1.25% 11-08-26	EUR	16 403 000	16 269 422,28	0,35
LLOYDS BANKING GROUP 7.5% PERP	USD	7 850 000	7 655 297,76	0,17
MONTE PASCHI 3.5% 23-04-29	EUR	7 600 000	7 973 061,62	0,17
MONTE PASCHI 3.625% 27-11-30	EUR	9 600 000	9 660 236,71	0,21
NATL BANK OF GREECE 3.5% 19-11-30	EUR	7 400 000	7 460 307,55	0,16
NATL BANK OF GREECE 4.5% 29-01-29	EUR	9 960 000	10 742 789,06	0,23
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	6 160 000	6 871 641,59	0,15
Nova Kreditna Banka Maribor dd 7.375% 29-06-26	EUR	9 700 000	10 258 829,62	0,22
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4.5% 29-05-30	EUR	8 500 000	9 004 772,50	0,20
NOVO BAN 3.25% 01-03-27 EMTN	EUR	5 500 000	5 728 358,12	0,12
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	14 500 000	14 805 417,67	0,32
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	12 600 000	13 367 251,11	0,29
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	5 600 000	6 754 261,26	0,15
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	2 186 000	2 316 036,61	0,05
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	8 300 000	9 315 447,01	0,20
PIRAEUS BANK 7.25% 13-07-28	EUR	3 696 000	4 173 631,80	0,09
PKO Bank Polski 4.5% 18-06-29	EUR	7 452 000	7 841 063,31	0,17
PKO Bank Polski 5.625% 01-02-26	EUR	8 746 000	9 218 485,44	0,20
RAIFFEISENBANK A S E 1.0% 09-06-28	EUR	12 000 000	11 298 523,56	0,24
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	6 600 000	7 033 045,53	0,15
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7.875% 05-06-27	EUR	4 100 000	4 546 488,88	0,10
RCI BANQUE 3.375% 26-07-29	EUR	9 558 000	9 532 276,54	0,21
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	11 600 000	12 162 771,62	0,26
SG 10.0% PERP	USD	3 809 000	3 973 786,91	0,09
SOCIETE GENERALE 8.0% PERP	USD	8 867 000	8 824 027,95	0,19
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	7 531 000	7 506 975,59	0,16
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	22 500 000	22 497 267,64	0,49
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	3 320 000	3 656 727,46	0,08
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	8 464 000	8 971 784,35	0,19
UNICREDIT BANK CZECH REPUBLIC SLOV BKY 3.625% 15-02-26	EUR	5 600 000	5 833 582,27	0,13
Biens de consommation durables			8 336 535,46	0,18
NE PROPERTY BV 1.875% 09-10-26	EUR	4 479 000	4 402 018,57	0,09
NE PROPERTY BV 4.25% 21-01-32	EUR	3 800 000	3 934 516,89	0,09
Boissons			14 544 250,29	0,32
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	15 359 000	14 544 250,29	0,32
Composants automobiles			4 331 457,27	0,09
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	3 900 000	4 331 457,27	0,09

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			15 542 348,37	0,34
SONGBIRD ESTATES 1.75% 07-04-26	EUR	15 750 000	15 542 348,37	0,34
Divertissement			25 132 153,08	0,54
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	25 089 000	25 132 153,08	0,54
Électricité			113 451 771,75	2,46
ACQUIRENTE UNI 2.8% 20-02-26	EUR	22 080 000	22 558 757,74	0,49
ENEL 1.375% PERP	EUR	31 025 000	29 281 783,88	0,63
ENEL 2.25% PERP	EUR	7 378 000	7 304 858,25	0,16
FORTUM OYJ 4.0% 26-05-28 EMTN	EUR	9 300 000	9 832 367,03	0,21
RTE EDF TRANSPORT 2.875% 02-10-28	EUR	9 000 000	9 042 933,08	0,20
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	27 698 000	27 204 533,64	0,59
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	7 700 000	8 226 538,13	0,18
Epargne et prêts hypothécaires			41 585 394,75	0,90
BARINGS EURO CLO E3R+3.65% 25-07-35	EUR	6 000 000	6 111 635,87	0,13
BARINGS EURO CLO E3R+4.0% 20-01-38	EUR	5 500 000	5 645 915,86	0,12
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	6 900 000	6 963 840,60	0,15
Cellnex Finance Company SAU 1.5% 08-06-28	EUR	13 700 000	13 119 791,86	0,29
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	7 000 000	7 273 425,55	0,16
HARVEST CLO XV 1.7% 22-11-30	EUR	21 000 000	2 470 785,01	0,05
Equipement et services pour l'énergie			14 271 660,08	0,31
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	7 900 000	7 138 136,48	0,16
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	3 200 000	2 980 194,96	0,06
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	EUR	4 100 000	4 153 328,64	0,09
Equipements électriques			6 122 650,10	0,13
PRYSMIAN 3.625% 28-11-28 EMTN	EUR	6 045 000	6 122 650,10	0,13
Equipements et fournitures médicaux			25 507 756,95	0,55
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	5 600 000	5 795 102,08	0,13
SARTORIUS FINANCE BV 4.5% 14-09-32	EUR	3 000 000	3 205 229,79	0,07
SARTORIUS FINANCE BV 4.875% 14-09-35	EUR	700 000	762 846,24	0,02
WERFENLIFE 4.25% 03-05-30 EMTN	EUR	4 300 000	4 583 337,31	0,10
WERFENLIFE 4.625% 06-06-28	EUR	10 400 000	11 161 241,53	0,23
Equipements et instruments électroniques			60 216 216,08	1,31
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	4 700 000	4 355 795,76	0,09
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	25 900 000	25 734 385,47	0,56
IBERDROLA INTL BV 2.25% PERP	EUR	19 700 000	18 814 700,89	0,41
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	11 000 000	11 311 333,96	0,25
Finances			6 627 065,44	0,14
MAN GLG EURO CLO VI DAC E3R+1.7% 15-10-32	EUR	6 539 000	6 627 065,44	0,14
FPI de détail			6 199 008,57	0,13
REALTY INCOME 4.875% 06-07-30	EUR	5 650 000	6 199 008,57	0,13

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gaz			5 716 154,44	0,12
APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09-11-83	EUR	4 900 000	5 716 154,44	0,12
Gestion et promotion immobilière			27 593 635,40	0,60
PUBLIC PROPERTY INVEST A 4.625% 12-03-30	EUR	6 390 000	6 414 618,57	0,14
ST PAULS CLO IV DAC E3R+1.3% 25-04-30	EUR	7 000 000	7 021 624,63	0,15
ST PAULS CLO IV DAC E3R+1.85% 25-04-30	EUR	6 650 000	6 703 548,98	0,15
SVEAFASTIGHETER AB 4.75% 29-01-27	EUR	7 400 000	7 453 843,22	0,16
Gestion immobilière et développement			47 935 228,27	1,04
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 26-09-29	EUR	26 080 000	18 125 248,10	0,40
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.375% 04-08-26	EUR	9 892 000	8 980 313,31	0,19
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.624% PERP	EUR	10 219 000	4 281 607,72	0,09
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	18 288 000	7 683 794,64	0,17
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	9 100 000	8 864 264,50	0,19
Hôtels, restaurants et loisirs			32 569 217,68	0,71
CARNIVAL CORPORATION 4.0% 01-08-28	USD	8 800 000	8 214 101,33	0,18
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	23 988 000	24 355 116,35	0,53
Immobilier			25 355 382,03	0,55
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE 2.706% 30-06-50	EUR	16 960 000	16 321 580,87	0,35
COVENTRY BLDG 3.125% 29-10-29	EUR	9 000 000	9 033 801,16	0,20
Infrastructure de transports			36 815 009,64	0,80
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	24 472 000	23 429 831,39	0,51
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 2.25% 25-01-32	EUR	6 317 000	5 870 688,42	0,13
AZZURRA AEROPORTI 2.625% 30-05-27	EUR	7 617 000	7 514 489,83	0,16
Logiciels			23 271 589,25	0,50
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16-10-29	EUR	8 300 000	8 401 889,32	0,18
EVONIK INDUSTRIES 1.375% 02-09-81	EUR	15 500 000	14 869 699,93	0,32
Marchés de capitaux			584 550 794,35	12,67
3I GROUP 4.875% 14-06-29	EUR	1 192 000	1 306 423,67	0,03
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	13 700 000	13 847 524,40	0,30
ADAGIO VI CLO DAC E3R+1.25% 30-04-31	EUR	10 355 000	10 415 325,12	0,23
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	17 984 000	18 365 164,72	0,40
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	EUR	4 900 000	5 191 086,51	0,11
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	4 950 000	5 015 952,49	0,11
AMCO AM COMPANY 4.375% 27-03-26	EUR	33 017 000	34 802 934,76	0,75
AMCO AM COMPANY 4.625% 06-02-27	EUR	11 245 000	12 148 238,34	0,26
ANDORRA INTL BOND 1.25% 06-05-31	EUR	29 800 000	26 751 390,60	0,58
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.625% 27-09-26	EUR	11 700 000	11 873 895,66	0,26
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	11 800 000	12 602 984,87	0,27
BLACKROCK EUROPEAN CLO IV DAC 2.05% 15-07-30	EUR	16 761 000	16 248 846,97	0,35
CAIRN CLO E3R+1.3% 15-04-39	EUR	14 700 000	14 700 000,00	0,32

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIRN CLO VIII BV E3R+1.3% 30-10-30	EUR	9 525 000	9 564 184,69	0,21
CAIRN CLO VIII BV E3R+1.85% 30-10-30	EUR	4 000 000	4 047 531,73	0,09
CARLYLE GLOBAL MKT EURO CLO 20152 E3R+0.94% 10-11-35	EUR	20 578 000	20 723 738,20	0,45
CONTEGO CLO XI DAC E3R+1.32% 20-11-38	EUR	10 000 000	10 072 916,89	0,22
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV 2.1% 15-01-32	EUR	9 496 000	9 532 177,86	0,21
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV E3R+0.81% 15-01-32	EUR	6 906 000	2 744 199,39	0,06
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV E3R+1.75% 15-01-32	EUR	5 413 000	5 474 691,06	0,12
FINEBANK BANCA FINE 4.625% 23-02-29	EUR	7 400 000	8 022 416,43	0,17
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	8 685 000	9 495 777,62	0,21
HARVEST CLO XII E3R+1.35% 18-11-30	EUR	5 446 000	5 466 281,57	0,12
HARVEST CLO XII E3R+1.85% 18-11-30	EUR	2 866 000	2 903 746,11	0,06
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.875% PERP	USD	2 200 000	2 119 740,54	0,05
MEDIOBANCABC A CREDITO FINANZ 1.0% 17-07-29	EUR	4 377 000	4 102 135,49	0,09
OAK HILL EUROPEAN CREDIT PARTN E3R+1.65% 20-10-31	EUR	9 378 000	9 499 779,89	0,21
OTP BANK 4.25% 16-10-30 EMTN	EUR	6 350 000	6 461 529,05	0,14
OTP BANK 5.0% 31-01-29 EMTN	EUR	8 211 000	8 889 227,48	0,19
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	17 170 000	18 146 333,24	0,39
OTP BANK 7.35% 04-03-26 EMTN	EUR	11 434 000	12 210 343,54	0,26
OZLME VI DAC E3R+1.05% 15-10-34	EUR	19 000 000	19 178 932,29	0,42
PERSHING SQUARE 1.375% 01-10-27	EUR	35 800 000	33 726 145,23	0,73
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	6 600 000	7 467 599,75	0,16
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	EUR	15 400 000	15 648 781,50	0,34
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 4.5% 25-03-75	EUR	4 581 000	4 745 131,27	0,10
REPSOL INTL FINANCE BV 2.5% PERP	EUR	43 521 000	43 419 053,55	0,93
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	37 514 000	38 355 791,03	0,83
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	17 524 000	17 860 744,54	0,39
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	18 700 000	18 970 646,64	0,41
VOYA EURO CLO II DAC E3R+0.96% 15-07-35	EUR	6 500 000	6 545 399,83	0,14
WILLOW PARK CLO DAC E3R+1.35% 15-01-31	EUR	12 274 000	12 401 495,63	0,27
WILLOW PARK CLO DAC E3R+1.8% 15-01-31	EUR	6 176 000	6 247 594,39	0,14
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 0.84% 25-09-25	EUR	27 600 000	27 236 959,81	0,59
Matériaux de construction			20 513 362,01	0,44
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	19 400 000	20 513 362,01	0,44
Media			57 910 947,25	1,26
INFORMA 2.125% 06-10-25 EMTN	EUR	11 756 000	11 739 676,87	0,25
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	EUR	10 471 000	10 559 404,64	0,23
INFORMA 3.25% 23-10-30 EMTN	EUR	11 960 000	11 993 619,07	0,26
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	23 400 000	23 618 246,67	0,52
Pétrole et gaz			368 314 914,57	7,99
AKER BP A 1.125% 12-05-29 EMTN	EUR	6 402 000	5 900 460,74	0,13
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	34 806 000	35 275 115,74	0,76
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	32 787 000	32 945 939,54	0,71
BP CAP MK 4.375% PERP	USD	1 547 000	1 501 430,77	0,03

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENI 2.0% PERP	EUR	29 609 000	28 900 347,12	0,63
ENI 2.625% PERP	EUR	38 459 000	39 111 179,53	0,87
ENI 2.75% PERP	EUR	7 792 000	7 399 409,15	0,16
ENI 3.375% PERP	EUR	3 433 000	3 362 819,84	0,07
OMV AG 2.875% PERP	EUR	3 700 000	3 541 832,86	0,08
OMV AG 6.25% PERP	EUR	7 369 000	7 605 587,80	0,16
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4.75% 07-10-29	EUR	2 425 000	2 477 615,36	0,05
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	37 225 000	35 590 011,89	0,77
TOTALENERGIES SE 2.0% PERP	EUR	27 803 000	25 404 299,98	0,55
TOTALENERGIES SE 2.125% PERP	EUR	14 185 000	12 575 820,66	0,27
TOTALENERGIES SE 3.369% PERP	EUR	17 339 000	17 474 327,81	0,38
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	25 240 000	24 746 340,18	0,54
TOTALENERGIES SE FR 3.25% PERP	EUR	6 733 000	6 247 967,01	0,14
VAR ENERGI A 5.5% 04-05-29	EUR	13 365 000	14 874 404,65	0,32
VAR ENERGI A 7.5% 15-01-28	USD	16 389 000	17 259 518,90	0,37
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	10 117 000	11 878 705,83	0,26
VAR ENERGI A 8.0% 15-11-32	USD	2 300 000	2 525 101,13	0,05
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3.83% 03-10-29	EUR	31 250 000	31 716 678,08	0,69
Produits alimentaires			6 666 604,45	0,14
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4.85% PERP	EUR	6 510 000	6 666 604,45	0,14
Produits chimiques			28 857 167,07	0,63
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	2 500 000	2 673 994,86	0,06
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	5 700 000	5 686 191,71	0,12
ROQUETTE FRERES 5,494% PERP	EUR	4 700 000	4 824 476,03	0,10
SYNGENTA FINANCE NV 3.375% 16-04-26	EUR	15 256 000	15 672 504,47	0,35
Produits pharmaceutiques			22 866 486,67	0,50
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	17 800 000	17 397 620,03	0,38
MERCK KGAA 3.875% 27-08-54	EUR	5 400 000	5 468 866,64	0,12
Services aux collectivités			364 221 039,34	7,90
EUROPEAN UNION 3.25% 04-02-50	EUR	16 128 000	16 349 030,71	0,35
EUROPEAN UNION 3.375% 05-10-54	EUR	19 200 000	19 215 588,82	0,42
GOVERNO REGIONAL MADEIRA 1.141% 04-12-34	EUR	12 200 000	9 680 307,26	0,21
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND E3R+1.23% 15-12-27	EUR	36 700 000	37 888 272,60	0,82
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.95% 15-04-25	EUR	74 960 000	75 941 601,20	1,65
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 13-07-30	EUR	7 820 000	6 611 164,58	0,14
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 14-04-33	EUR	29 458 000	22 808 320,56	0,49
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 28-01-32	EUR	3 682 000	2 995 799,95	0,06
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.75% 14-04-41	EUR	11 047 000	7 400 389,84	0,16
SAN MARINO GOVERNMENT BOND 6.5% 19-01-27	EUR	10 500 000	12 006 039,33	0,26
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	EUR	107 600 000	135 488 894,79	2,95
SPAIN IL BOND 1.15% 30-11-36	EUR	17 848 000	17 835 629,70	0,39

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			18 031 604,59	0,39
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 5.25% 30-10-29	EUR	6 804 000	7 390 364,06	0,16
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+1.8% 17-04-35	EUR	3 759 000	3 812 667,37	0,08
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+2.45% 17-04-35	EUR	5 468 000	5 575 575,06	0,12
RENAISSANCE II S RL 15.0% 29-01-29	EUR	12 529 981	1 252 998,10	0,03
Services clientèle divers			63 436 369,77	1,38
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	15 000 000	15 633 511,64	0,34
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	14 800 000	15 552 525,01	0,34
BABSE 2018 2 BV 182X E3R+0.84% 15-10-31	EUR	10 000 000	3 377 238,64	0,07
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	16 675 000	17 375 005,08	0,38
LEASYS E3R+0.75% 08-04-26 EMTN	EUR	11 361 000	11 498 089,40	0,25
Services de télécommunication diversifiés			14 328 420,95	0,31
AT T 2.875% PERP	EUR	7 700 000	7 818 699,19	0,17
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	5 900 000	6 509 721,76	0,14
Services financiers diversifiés			435 417 678,62	9,44
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	6 100 000	6 653 591,10	0,14
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.832% 08-01-27	EUR	28 000 000	27 091 157,49	0,59
ATHENE GLOBAL FUNDING E3R+1.0% 23-02-27	EUR	15 400 000	15 512 939,75	0,34
AURIUM CLO II DAC E3R+0.93% 22-06-34	EUR	1 500 000	1 499 338,11	0,03
BANCA TRANSILVANIA 5.125% 30-09-30	EUR	9 923 000	10 247 323,74	0,22
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.25% 17-10-31	EUR	9 000 000	9 047 296,85	0,20
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	9 100 000	10 439 700,51	0,23
BILBAO CLO IV DAC E3R+1.75% 15-04-36	EUR	5 484 000	5 573 262,21	0,12
BILBAO CLO IV DAC E3R+2.2% 15-04-36	EUR	6 170 000	6 320 528,53	0,14
BLACK DIAMOND CLO E3R+0.86% 20-01-32	EUR	9 500 000	1 890 722,83	0,04
BLACK DIAMOND CLO E3R+1.4% 20-01-32	EUR	16 300 000	16 463 291,95	0,36
BLACK DIAMOND CLO E3R+1.95% 20-01-32	EUR	8 200 000	8 294 475,21	0,18
BLACKROCK EUROPEAN CLO XI DAC E3R+0.98% 17-07-34	EUR	9 100 000	9 155 494,23	0,20
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.0% 20-10-26	EUR	3 500 000	3 370 516,78	0,07
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	19 659 000	21 180 504,55	0,46
CARLYLE GLB MKT STRAT EUR CLO 20162DAC E3R+3.6% 15-04-34	EUR	6 000 000	6 097 965,93	0,13
CASSA DEP E3R+1.94% 28-06-26	EUR	36 214 000	37 232 262,23	0,82
CHANEL CERES 0.5% 31-07-26	EUR	17 287 000	16 749 322,20	0,36
DEUTSCHE BOERSE 2.0% 23-06-48	EUR	5 000 000	4 817 000,68	0,10
DIAGEO FINANCE 3.125% 28-02-31	EUR	7 760 000	7 895 781,93	0,17
DRYDEN 96 EURO CLO 2021 DAC E3R+4.3% 15-06-35	EUR	6 000 000	6 131 388,00	0,13
DSV FINANCE BV 2.875% 06-11-26	EUR	7 467 000	7 532 698,35	0,16
DSV FINANCE BV 3.125% 06-11-28	EUR	5 824 000	5 917 683,43	0,13
DUOMO BID E3R+4.125% 15-07-31	EUR	4 750 000	4 871 842,78	0,11
EUROCLEAR INVESTMENTS 2.625% 11-04-48	EUR	4 600 000	4 576 434,45	0,10
HARVEST CLO XXVI DAC E3R+0.94% 15-01-34	EUR	7 500 000	7 555 669,08	0,16
INVESCO EURO CLO E3R+0.94% 15-07-34	EUR	10 000 000	10 103 683,44	0,22

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INVITALIA 5,25% 14-11-25	EUR	15 400 000	15 705 717,42	0,34
JUBILEE CLO 2017XIX BV E3R+1,75% 25-07-30	EUR	6 134 000	6 208 227,13	0,13
MV CREDIT EURO CLO E3R+3,2% 15-02-38	EUR	2 350 000	2 407 612,12	0,05
MV CREDIT EURO CLO E3R+4,0% 15-02-38	EUR	5 500 000	5 640 201,51	0,12
PROVIDUS CLO XI DAC E3R+1,29% 20-01-38	EUR	14 800 000	14 800 000,00	0,32
TENNET HOLDING BV 2,375% PERP	EUR	14 855 000	14 805 532,85	0,32
TENNET HOLDING BV 4,625% PERP	EUR	6 656 000	6 975 991,30	0,15
TIKEHAU CAPITAL 1,625% 31-03-29	EUR	3 800 000	3 573 070,51	0,08
TIKEHAU CAPITAL 2,25% 14-10-26	EUR	12 400 000	12 267 855,07	0,27
TIKEHAU CAPITAL 6,625% 14-03-30	EUR	7 500 000	8 804 433,90	0,19
TIKEHAU CLO III BV E3R+1,4% 01-12-30	EUR	13 252 000	13 294 988,02	0,29
TIKEHAU CLO III BV E3R+1,85% 01-12-30	EUR	7 951 000	7 991 728,91	0,17
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0,4% 13-03-26	EUR	11 400 000	11 444 209,20	0,25
VIA OUTLETS BV 1,75% 15-11-28	EUR	13 441 000	12 755 768,61	0,28
VICTORY STREET CLO I DAC E3R+1,33% 15-01-38	EUR	9 250 000	9 296 153,65	0,20
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1,0% 19-01-26	EUR	17 594 000	17 224 312,08	0,37
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			24 362 816,93	0,53
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 1,75% 30-11-26	EUR	25 245 000	24 362 816,93	0,53
Textiles, habillement et produits de luxe			12 304 670,15	0,27
LVMH MOET HENNESSY 2,75% 07-11-27	EUR	12 200 000	12 304 670,15	0,27
Transport routier et ferroviaire			15 099 055,33	0,33
DE BAHN FIN 1,6% PERP	EUR	3 700 000	3 320 436,77	0,07
DEUTSCHE BAHN FINANCE 0,95% PERP	EUR	11 800 000	11 778 618,56	0,26
TITRES DE CRÉANCES			1 256 376 015,08	27,24
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			933 081 233,56	20,23
Banques commerciales			371 688 353,95	8,06
BELFIUS SANV ZCP 17-03-25	EUR	22 000 000	21 869 857,53	0,47
BNP PAR ZCP 05-03-25	EUR	14 700 000	14 624 413,34	0,32
BNP PAR ZCP 12-03-25	EUR	22 000 000	21 875 572,53	0,47
BPCE ZCP 16-01-25	EUR	19 500 000	19 472 814,47	0,42
BQ POSTALE ZCP 17-02-25	EUR	22 500 000	22 412 831,70	0,49
BQ POSTALE ZCP 22-04-25	EUR	22 000 000	21 811 486,14	0,47
BQ POSTALE ZCP 27-03-25	EUR	30 000 000	29 802 345,50	0,66
BQ POSTALE ZCP 28-01-25	EUR	22 500 000	22 448 098,67	0,49
CA ZCP 22-01-25	EUR	19 500 000	19 463 670,61	0,42
CRCA BRIE PICA ZCP 12-03-25	EUR	22 000 000	21 875 572,54	0,47
DANSKE BK ZCP 22-04-25	EUR	22 000 000	21 809 486,05	0,47
DANSKE BK ZCP 24-03-25	EUR	22 000 000	21 859 192,83	0,47
DE VOLKSBANK NV ZCP 06-01-25	EUR	15 000 000	14 993 285,83	0,33
DE VOLKSBANK NV ZCP 10-02-25	EUR	22 500 000	22 421 964,55	0,49
DE VOLKSBANK NV ZCP 28-02-25	EUR	22 000 000	21 897 705,54	0,47

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE BANK IREL ZCP 28-02-25	EUR	4 500 000	4 478 637,84	0,10
SG ZCP 05-02-25	EUR	14 700 000	14 657 557,56	0,32
WELL FARG BANK INT ZCP 04-03-25	EUR	15 000 000	14 922 508,02	0,32
WELL FARG BANK INT ZCP 06-01-25	EUR	19 000 000	18 991 352,70	0,41
Crédit à la consommation			22 377 827,26	0,49
NT CONS FIN ZCP 10-03-25	EUR	22 500 000	22 377 827,26	0,49
Divertissement			14 965 034,68	0,32
VIVENDI ZCP 27-01-25	EUR	15 000 000	14 965 034,68	0,32
Equipements et instruments électroniques			66 686 889,08	1,45
IBERDROLA INTL BV ZCP 03-03-25	EUR	22 500 000	22 388 542,48	0,49
IBERDROLA INTL BV ZCP 07-02-25	EUR	22 500 000	22 428 940,84	0,49
IBERDROLA INTL BV ZCP 17-03-25	EUR	22 000 000	21 869 405,76	0,47
Pétrole et gaz			96 287 564,47	2,09
ENI ZCP 09-01-25	EUR	22 500 000	22 483 539,66	0,49
ENI ZCP 10-01-25	EUR	22 500 000	22 481 482,11	0,49
ENI ZCP 24-01-25	EUR	6 500 000	6 486 778,05	0,14
ENI ZCP 28-02-25	EUR	22 000 000	21 895 239,92	0,47
ENI ZCP 31-01-25	EUR	23 000 000	22 940 524,73	0,50
Services aux collectivités			149 583 308,49	3,24
ENGIE ZCP 07-01-25	EUR	23 000 000	22 987 681,99	0,50
ENGIE ZCP 10-02-25	EUR	22 000 000	21 927 043,61	0,48
GERM TREA BILL ZCP 15-01-25	EUR	2 000 000	1 997 692,85	0,04
GERM TREA BILL ZCP 16-04-25	EUR	5 000 000	4 963 101,41	0,11
GERM TREA BILL ZCP 19-02-25	EUR	2 000 000	1 992 477,56	0,04
GERM TREA BILL ZCP 19-03-25	EUR	2 000 000	1 990 293,48	0,04
HELLENIC TBILL ZCP 27-06-25	EUR	30 000 000	29 620 333,96	0,64
VEOL ENVI ZCP 03-03-25	EUR	22 500 000	22 387 603,30	0,49
VEOL ENVI ZCP 22-04-25	EUR	22 000 000	21 809 486,05	0,47
VEOL ENVI ZCP 27-02-25	EUR	20 000 000	19 907 594,28	0,43
Services aux entreprises			126 401 515,93	2,74
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-02-25	EUR	44 973 000	44 814 280,93	0,97
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-03-25	EUR	82 109 000	81 587 235,00	1,77
Services de télécommunication diversifiés			18 942 776,34	0,41
TELE EURO BV ZCP 03-02-25	EUR	19 000 000	18 942 776,34	0,41
Services financiers diversifiés			300 234 081,67	6,51
CA CONS FINA ZCP 27-03-25	EUR	24 000 000	23 837 966,64	0,52
CRCA ATL VEND ZCP 25-04-25	EUR	22 700 000	22 498 244,06	0,49
KERING F ZCP 080125	EUR	8 500 000	8 494 665,89	0,18
MITS CORP FINA ZCP 31-01-25	EUR	22 500 000	22 441 409,16	0,49
MITS HC CAPI UK ZCP 27-02-25	EUR	13 300 000	13 236 890,89	0,29

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIXIS ZCP 05-03-25	EUR	22 000 000	21 888 015,28	0,47
NATIXIS ZCP 08-01-25	EUR	22 500 000	22 485 919,89	0,49
REPS EURO FINA SAR ZCP 03-02-25	EUR	22 500 000	22 435 585,84	0,49
REPS EURO FINA SAR ZCP 03-02-25	EUR	22 000 000	21 941 100,34	0,48
SOCI FINA AGAC ZCP 17-04-25	EUR	29 500 000	29 254 354,17	0,62
SOCI FINA AGAC ZCP 31-01-25	EUR	23 000 000	22 941 662,40	0,50
SUMI MITS BANK COR ZCP 03-03-25	EUR	22 500 000	22 387 227,65	0,49
SUMI MITS BANK COR ZCP 16-04-25	EUR	22 000 000	21 820 809,39	0,47
SUMI MITS BANK COR ZCP 31-03-25	EUR	24 750 000	24 570 230,07	0,53
Services liés aux technologies de l'information			44 365 883,40	0,96
THAL SERV SAS ZCP 05-02-25	EUR	22 000 000	21 935 528,10	0,48
THAL SERV SAS ZCP 06-02-25	EUR	22 500 000	22 430 355,30	0,48
Transport routier et ferroviaire			44 842 779,81	0,97
RATP ZCP 06-02-25	EUR	22 500 000	22 430 798,23	0,48
RATP ZCP 17-02-25	EUR	22 500 000	22 411 981,58	0,49
TITRES D'OPC			8 638,64	0,00
OPCVM			8 638,64	0,00
Gestion collective			8 638,64	0,00
CARMIGNAC COURT TERME A EUR C	EUR	2,202	8 638,64	0,00
Total			4 495 851 069,36	97,47

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20250124	0,00	-29 422,58	EUR	9 179 637,65	GBP	-9 209 060,23
A/EUR/USD/20250124	0,00	-822 425,01	EUR	70 833 321,97	USD	-71 655 746,98
Total	0,00	-851 847,59		80 012 959,62		-80 864 807,21

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures		0,00	0,00	0,00
Sous-total 1.				
2. Options		0,00	0,00	0,00
Sous-total 2.				
3. Swaps		0,00	0,00	0,00
Sous-total 3.				
4. Autres instruments		0,00	0,00	0,00
Sous-total 4.				
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
EURO BUND 0325	-52	187 200,00	0,00	-6 938 880,00
EURO-OAT 0325	-841	2 342 016,80	0,00	-103 779 400,00
TU CBOT UST 2 0325	1 833	428 712,24	0,00	363 961 358,00
Sous-total 1.		2 957 929,04	0,00	253 243 078,00
2. Options				
EURIBOR 6 MOIS REV 01/2025 PUT 2.7	440 000 000	2 371,60	0,00	2 340 447,46
EURIBOR 6 MOIS REV 01/2025 PUT 2.88	-440 000 000	0,00	-272,80	-316 001,82
EURIBOR 6 MOIS REV 01/2025 PUT 3.052	-440 000 000	0,00	-39,60	-48 502,59
Sous-total 2.		2 371,60	-312,40	1 975 943,05
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/2.5138	19 200 000	0,00	-1 616 282,46	19 200 000,00
E6R/0.0/FIX/2.5322	16 128 000	0,00	-1 004 286,88	16 128 000,00
Sous-total 3.		0,00	-2 620 569,34	35 328 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		2 960 300,64	-2 620 881,74	290 547 021,05

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
EASYJET 1.75 02-23_2	11 700 000	0,00	-64 917,06	11 700 000,00
EASYJET 1.75 02-23_2	2 925 000	0,00	-16 229,27	2 925 000,00
FRAN 0.75 03-31_2006	22 000 000	98 611,33	0,00	22 000 000,00
ITRAXX XOVER S42 V1	-153 678 000	0,00	-12 313 921,03	-153 678 000,00
Sous-total 4.		98 611,33	-12 395 067,36	-117 053 000,00
Total		98 611,33	-12 395 067,36	-117 053 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
FIX/1.9712/CPTFEMU	156 300 000	0,00	-767 599,92	156 300 000,00
FIX/2.4772/CPURNSA	99 468 855,63	0,00	-338 512,74	99 468 855,63
FIX/2.527/CPTFEMU	314 283 000	0,00	-5 222 845,57	314 283 000,00
Sous-total 3.		0,00	-6 328 958,23	570 051 855,63
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-6 328 958,23	570 051 855,63

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte	
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)			
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)		
G2/A/USD/EUR/250131	422,04	0,00	USD	29 327,03	EUR	-28 904,99	FR0011269109	
G2/A/USD/EUR/250131	324 061,79	0,00	USD	22 485 266,44	EUR	-22 161 204,65	FR0011269109	
G2/A/USD/EUR/250131	23,43	0,00	USD	6 000,39	EUR	-5 976,96	FR0011269109	
G2/A/USD/EUR/250131	738,12	0,00	USD	254 031,92	EUR	-253 293,80	FR0011269109	
G2/A/USD/EUR/250131	313,66	0,00	USD	66 987,99	EUR	-66 674,33	FR0011269109	
G2/A/USD/EUR/250131	1 091,57	0,00	USD	452 124,71	EUR	-451 033,14	FR0011269109	
Total	326 650,61	0,00		23 293 738,48		-22 967 087,87		

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 495 851 069,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-851 847,59
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	339 418,90
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	-12 296 456,03
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-6 328 958,23
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	326 650,61
Autres actifs (+)	246 635 501,39
Autres passifs (-)	-111 277 514,82
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	4 612 397 863,59

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AW EUR Acc	EUR	2 361 047,825	1 877,63
Part AW EUR Ydis	EUR	1 569 089,070	99,13
Part AW USD Acc Hdg	USD	176 236,448	138,95
Part Z EUR Acc	EUR	200,000	100,06

TER au 31 décembre 2024

		Annualisé
ISIN	Fonds/classe	TER 2024 (%)
FR0010149120	Carmignac Sécurité A EUR Acc	1.11
FR0011269083	Carmignac Sécurité A EUR Ydis	1.11
FR0011269109	Carmignac Sécurité A USD Acc Hdg	1.11
FR001400TVF4	Carmignac Sécurité Z EUR Acc	-

PERFORMANCE

ISIN	Fonds/classe	Devise	Bénéfices 2022 (%)	Bénéfices 2023 (%)	Bénéfices 2024 (%)
FR0010149120	Carmignac Sécurité A EUR Acc	EUR	-4.75	4.06	5.28
FR0011269083	Carmignac Sécurité A EUR Ydis	EUR	-4.75	4.06	5.29
FR0011269109	Carmignac Sécurité A USD Acc Hdg	USD	-3.00	6.04	6.78
FR001400TVF4	Carmignac Sécurité Z EUR Acc	EUR	-	-	-

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit: CARMIGNAC SECURITÉ
Identifiant d'entité juridique: 969500EBHL0T9UB25E97

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des caractéristiques **environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 31.9% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « *best-in-universe* » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « *best-effort* » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable en combinant ces stratégies : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif, 3) filtrage positif, 4) responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, et 5) suivi des principales incidences négatives (principal adverse impacts - « PAI »).

Aucun manquement aux caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifié au cours de l'année.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 96.7% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.
- 2) Réduction de l'univers d'investissement :** L'univers d'investissement du fonds est composé de l'indice ICE BofAML Global Corporate, de l'indice ICE BofA Global High Yield et de l'indice ICE BofA Emerging Markets Corporate Plus. Cela représente environ 2 500 émetteurs (à l'exclusion des émetteurs souverains et quasi-souverains). Cet univers d'investissement est réduit de 20% minimum par l'application des exclusions décrites ci-après.
- Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
 - Filtrage négatif propre au fonds :** les positions du portefeuille obligataire ayant une score START globale de « D » ou « E » (notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les émetteurs ayant un score START de « E » (notation de « E » à « A ») sur les pilier environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les émetteurs ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont à priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les émetteurs ayant une note MSCI global « CCC » ou « B » (notation de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds si elles ont une notation START de C ou plus.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Préalablement à la réduction de l'univers d'investissement telle que décrite ci-dessus, les univers actions et obligations d'entreprise sont repondérés afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du fonds. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, zones géographiques (marchés émergents / marchés développés) et capitalisations (petite / moyenne / grande), avec une marge autorisée de +/-5% pour chacune de ces caractéristiques. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont actualisés trimestriellement. La repondération est effectuée en utilisant la moyenne des pondérations historiques du fonds, constatées sur les 2 dernières années (correspondant à l'horizon de placement recommandé).

En 2024, l'univers d'investissement du portefeuille est réduit de 20.7%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

3) Filtrage positif (investissement durable) : au minimum 10% de l'actif net du fonds est investi (i) « green bonds », obligations sociales ou durables émises par des émetteurs publics ou privés, et obligations liées au développement durable (« sustainability-linked bonds »), ou (ii) en obligations émises par des sociétés considérée comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (tel que décrit ci-après). Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1% et 3% de l'actif net du fonds.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- a. **Produits et services** : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- b. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour capital expenditures)** : 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- c. **Opérations** :
 - i. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
 - ii. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

En 2024, 31.9% des actifs nets du fonds étaient investis dans des investissements durables, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 15.3% et 16.6% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. La proportion de « green bonds », obligations sociales ou durables émises par des émetteurs publics ou privés, et obligations liées au développement durable (« sustainability-linked bonds ») était de 9.3% en 2024 en moyenne basée sur les données de fin de trimestre.

4) Responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (et (c) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2024, nous avons effectué 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac , et 11 sociétés au niveau de Carmignac Sécurité dont un engagement auprès d'Accor.

5) Principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI ») : En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts- « PAI »*), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Le cas échéant, les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales et de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2024, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions obligations d'entreprise du portefeuille :

PAI Indicateurs	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	216,117. 16	82.04%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	22,176.7 2	82.04%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	2,286,47 0.67	82.16%
Total GES	Total émissions GES	2,538,98 2.45	81.89%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1,112.42	81.89%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1,210.75	89.83%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	22%	89.83%
Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	66%	76.16%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.54	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et	-	78.26%

	(pêche)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	1.71	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.64	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.82	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	2.39	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.08	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.15	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	1.10	78.26%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	1.18	78.26%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	10%	83.44%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.01	1.06%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.52	71.39%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	1.78%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	91.66%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	80.92%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	13%	65.06%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	38%	86.43%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	87.73%
Taux de rémunération excessif des	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la	98.58	62.89%

PDG	rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).		
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros de PIB du pays)	273.74	79.31%
Violations sociales (souverains et supranationaux)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0.50	79.31%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) **Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 97.3% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.
- 2) **Réduction de l'univers d'investissement :**
 - a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
 - b. **Filtrage négatif propre au fonds :** Les positions du portefeuille obligataire ayant une notation MSCI inférieure à 2,5 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gérant (pouvant impliquer un engagement auprès de l'émetteur). Le tableau ci-après détaille les correspondances entre les notations MSCI et START utilisées par le fonds dans le filtrage négatif.

En 2023, l'univers d'investissement du portefeuille est réduit de 20.1%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

- 3) **Filtrage positif (investissement durable) :** au minimum 10% de l'actif net du fonds est investi (i) « green bonds », obligations sociales ou durables émises par des émetteurs publics ou privés, et obligations liées au développement durable (« sustainability-linked bonds »), ou (ii) en obligations émises par des sociétés considérée comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (tel que décrit ci-après). Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1% et 3% de l'actif net du fonds.
Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- a. **Produits et services**: 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- b. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*)**: 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- c. **Opérations** :
 - i. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
 - ii. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

En 2023, 16.3% des actifs nets du fonds étaient investis dans des investissements durables, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 8.2% et 8.1% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et une modification du seuil d'alignement des dépenses d'investissement (« CapEx»), qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant la définition précédente pour les T1 et T2 et la définition actuelle pour les T3 et T4 2023 respectivement.

- 4) Responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations**: les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (et (c) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 8 sociétés au niveau de Carmignac Sécurité.

5) Principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI ») : En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Le cas échéant, les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales et de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions obligations d'entreprise du portefeuille :

PAI Indicateurs	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	420698.30	80.10%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	31421.53	80.10%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	2001971.26	80.10%
Total GES	Total émissions GES	2436350.38	80.10%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1052.77	80.10%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1071.82	89.34%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	23%	89.34%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	71%	65.04%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1.08	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	1.66	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.88	70.63%
Intensité de la consommation	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de	4.20	70.63%

d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	1.47	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	1.06	70.63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	1.11	70.63%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	1%	79.21%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.10%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.96	36.28%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	0.89%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	90.85%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.20	78.54%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14%	24.02%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	37%	79.19%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	79.29%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	79.77	55.15%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros de PIB du pays)	353.96	74.63%
Violations sociales (souverains et supranationaux)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du	0.25	74.63%

	nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.		
--	--	--	--

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le fonds a investit au minimum 10% de son actif net en « *green bonds* », obligations sociales ou durables, « *sustainability-linked bonds* », ainsi qu'en obligations émises par des sociétés alignées avec les objectifs de développement durable des Nations unies.

Comme mentionné ci-dessus, un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- i. **Produits et services** : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- ii. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour capital expenditures)** : 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- iii. **Opérations** :
 - a. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
 - b. L'émetteur n'est vu attribué le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'émetteur à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durables des Nations unies, veuillez consulter <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2024, 31.9% des actifs nets du fonds étaient investis dans des investissements durables, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 15.3% et 16.6% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre La proportion de « *green bonds* », obligations sociales ou durables émises par des émetteurs publics ou privés, et obligations liées au développement durable (« *sustainability-linked bonds* ») était de 9.3% en 2024 en moyenne basée sur les données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La société de gestion a utilisé les mécanismes suivants pour s'assurer que les investissement responsables du fonds ne causent de préjudice important à aucun des un objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Réduction de l'univers d'investissement (minimum 20% de la portion obligations d'entreprise du portefeuille) :

- i) **Exclusions à l'échelle de la société de gestion** : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (f) tabac, (g) divertissement pour adultes.
- ii) **Filtrage négatif propre au fonds** : les positions du portefeuille obligataire ayant une score START globale de « D » ou « E » (notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les émetteurs ayant un score START de « E » (notation de « E » à « A ») sur les pilier environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les émetteurs ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont à priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les émetteurs ayant une note MSCI global « CCC » ou « B » (notation de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds si elles ont une notation START de C ou plus.

2) Responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations : les engagements ESG des entreprises contribuant à une meilleure sensibilisation aux politiques de développement durable des entreprises et à leur amélioration sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (et (c) participation aux assemblées d'actionnaires ou de détenteur d'obligations.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?



La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous performe l'indice de référence au-delà d'un certain seuil, nous recherchons les entreprises qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que TotalEnergies était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Sécurité pour l'indicateur de performance d'empreinte carbon en 2023.

Par conséquent, nous nous sommes engagés auprès de Total Energies en 2024. Nous avons eu un appel avec eux pour nous aider à informer notre décision de vote sur la stratégie de transition climatique de l'entreprise. Les sujets abordés comprenaient leur stratégie de transition et le CAPEX mis de côté pour le développement des énergies renouvelables.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2024 basés sur la moyenne des données à fin de mois, pour la portion obligations du portefeuille :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
United States 0.12% 15/04/2026	Énergie	3.62%	Etats-Unis
Spain 0.65% 30/11/2027	Énergie	2.82%	Espagne
Repsol International Finance 22/12/2026	Énergie	0.97%	Espagne
Italy 4.81% 15/04/2025	Énergie	0.88%	Italie
Eni Tv 13/10/2025	Énergie	0.88%	Italie
Repsol International Finance 11/03/2026	Finance	0.87%	Espagne
Bp Capital Markets 22/03/2026	Finance	0.80%	Etats-Unis
Totalenergies 25/10/2027	Énergie	0.79%	France
Amco - Asset Management Co 4.38% 27/02/2026	Services aux Collectivités	0.79%	Italie
Pershing Square Holdings Ltd/Fund 1.38% 01/08/2027	Énergie	0.75%	Etats-Unis
Bp Capital Markets 22/03/2029	Énergie	0.74%	Etats-Unis
Black Diamond Clo 2017-2 Dac		0.66%	Irlande
Enel 08/06/2027		0.66%	Italie
Italy 28/06/2026		0.65%	Italie
Eni Tv 11/02/2027		0.65%	Italie

Source: Carmignac, 31.12.2024

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraints de la stratégie d'investissement. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 96.7% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

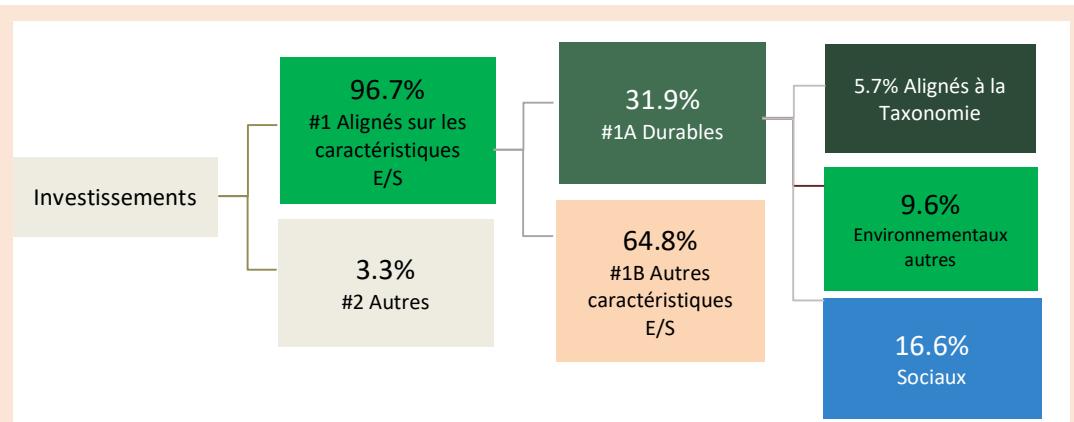
Proportion minimale d'investissements durables :

Le fonds investit au minimum 10% de son actif net en « *green bonds* », obligations sociales ou durables, « *sustainability-linked bonds* », ainsi qu'en obligations émises par des sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1% et 3% de l'actif net du fonds. En dehors de ce minimum d'investissements durables de 10% de l'actif net, le fonds pourra cibler des entreprises dont les produits et services, l'investissement en CapEx et les opérations ne sont pas alignés sur les objectifs de développement durable considérés.

En 2024, 31.9% de l'actif net du fonds étaient composés d'investissements durables, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux minimums d'investissements promouvant des caractéristiques E/S, ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1% et 3% de l'actif net du fonds. En 2024, ces proportions étaient respectivement de 15.3% et 16.6% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. La proportion de « *green bonds* », obligations sociales ou durables émises par des émetteurs publics ou privés, et obligations liées au développement durable (« *sustainability-linked bonds* ») était de 9.3% en 2024 en moyenne basée sur les données de fin de trimestre.

Proportion de #2 Autres investissements :

Outre les liquidités et les dérivés (qui peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace de



La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres E/S caractéristiques** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnemental et social qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

portefeuille et/ou de couverture et/ou d'exposition, le cas échéant), cette catégorie inclue les investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui ne sont pas classés comme investissements durables. Il s'agit d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du fonds et ont pour objectif de mettre en œuvre la stratégie d'investissement du fonds. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG (y compris via notre modèle propriétaire ESG souverain pour les obligations souveraines) et, pour les obligations d'entreprises, sont soumis à un examen des garanties minimales afin de garantir que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds. En 2024, cette proportion était de 3.3% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2024, basés sur la moyenne des données à fin de mois, pour la portion obligation du portefeuille :

Secteurs économiques	% d'actifs
Obligations souveraines	32.54%
Finance	29.91%
Énergie	12.91%
Pétrole, gaz et combustibles	8.85%
Équipements et services liés au pétrole et au gaz	4.07%
Services aux Collectivités	5.20%
Consommation Discrétionnaire	5.15%
Industrie	4.41%
Immobilier	3.13%
Services de Télécommunication	2.40%
Matériaux	1.78%
Santé	1.01%
Biens de Consommation de Base	0.79%
Technologies de l'Information	0.78%

Source: Carmignac, 31.12.2024

● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?**

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxonomie Européenne. En 2024, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 5.7%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire

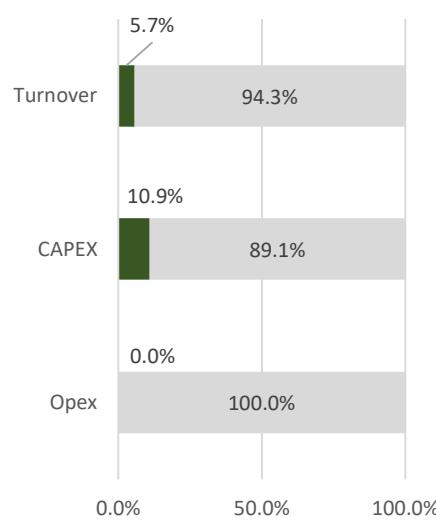


Non:

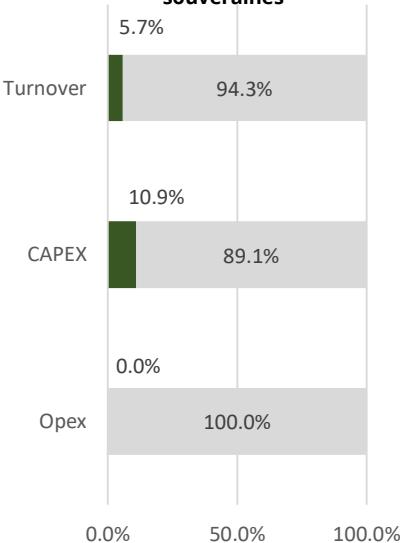
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines***



■ Alignés sur la taxonomie: (hors gaz et nucléaire)
■ Non Alignés sur la taxonomie

■ Alignés sur la taxonomie: (hors gaz et nucléaire)
■ Non Alignés sur la taxonomie

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 2.75%.



Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

En 2024, le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 9.6% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

En 2024, le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 16.6% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Au niveau des émetteurs privés, les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments permettant une exposition synthétique au travers du cadre appliqué aux instruments dérivés, tel que détaillé ci-dessous. L'approche adoptée dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé sur un indice.

Instruments dérivés sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes entreprise, le cas échéant. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instruments dérivés sur un indice sous-jacent

Les instruments dérivés sur un indice, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer de leur éligibilité à l'actif du fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : les instruments dérivés sur indice acquis par le fonds à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectif d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acquis par le fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il présente les caractéristiques suivantes, s'il est détenu pendant plus d'un mois:
 - o Indice concentré (5 composants ou moins) : l'indice ne doit pas avoir de composants figurant dans la liste d'exclusion du fonds.
 - o Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du fonds.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%.

L'indicateur de référence du fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre applicable aux instruments dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Le fonds applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes équivalentes sur l'émetteur concerné) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) sont soumis à des filtres sectoriels et d'exclusion basés sur les normes, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, le processus d'exclusion, l'absence de préjudice important et le suivi des incidences négatives s'appliquent à l'ensemble des actifs du fonds.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Intégration ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau modèle dans certains de nos fonds afin d'atteindre les objectifs des accords de Paris. Les objectifs climatiques du portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et d'atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est répondu afin d'éliminer les biais de capitalisation, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG des instruments CLO (« collateralised loan obligation »). L'analyse ESG est réalisée pour une partie significante des instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds qui utilisent ce modèle ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, de durabilité et les SLBs (« Sustainability-linked bonds »). Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, elles doivent

répondre à certains critères spécifiques faisant suite à une analyse ESG pour être considérées comme des « investissements durables » au sens SFDR.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés de tous nos fonds. Les sous-jacents des produits dérivés sur actif unique et des produits dérivés indiciaux détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés sur sous jacent unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues et les critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés indiciaux. Tandis que les dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain en y ajoutant de nouveaux KPIs E, et G. Ce nouveau modèle souverain sera lancé en 2025.

Transparence et rapports ESG

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche. Nos politiques et nos rapports ESG se trouvent sur le site Internet de Carmignac : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/politiques-et-rapports

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une nouvelle mesure sur les risques physiques des entreprises : la « Climate Var » (valeur à risque climatique) dans nos rapports. La Climate Var quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La publication de la Climate Var est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_fr.pdf

Carmignac reconnaît qu'il est important de « joindre le geste à la parole ». C'est pourquoi nous avons publié en 2024 notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Notre approche RSE est basée sur 5 piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts via la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf.

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître d'avantage la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenus utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons clarifié notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf.

Engagements

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98.15% en 2024 des assemblées générales au niveau de Carmignac (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle. Le fonds n'avait pas de droit de vote en 2024.

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, comme formalisé dans notre rapport annuel de Stewardship : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions menées par nos régulateurs, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cet esprit que nous avons accru notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent de manière significative leur profil ESG tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une Assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielles ou confirmées, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Internet;

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 11 entreprises au niveau du fonds.

Par exemple, en 2024, nous nous sommes engagés avec Accor SA.

Conformément à notre politique d'engagement, le taux élevé de rotation du personnel d'Accor SA est à l'origine de cet engagement. Carmignac a demandé à l'entreprise d'élargir le champ des données communiquées sur les questions de santé, de sécurité, la rotation du personnel et les accidents mortels dans les hôtels gérés.

La direction n'a pas considéré les chiffres élevés de rotation du personnel comme préoccupants, car ils sont conformes aux moyennes du secteur et la plupart du personnel est recruté dans les hôtels franchisés. Toutefois, la direction a reconnu que cette question pouvait poser un risque pour la réputation, étant donné que les franchises utilisent la marque de l'entreprise. La direction a présenté certaines mesures qu'elle a prises pour former et fidéliser les employés.

En réponse à la demande de Carmignac de divulguer des informations supplémentaires sur la santé et la sécurité, la direction a indiqué qu'elle envisagerait de modifier les indicateurs clés de performance.

Carmignac a également demandé à l'entreprise qu'elle nous fournisse d'avantage d'informations sur le SLB que nous détenons dans un certain nombre de nos fonds. Cette conversation nous a permis d'obtenir davantage d'informations sur les progrès réalisés par la société pour atteindre les objectifs du SLB, et nous a permis de donner notre avis sur la manière dont la société communique les données relatives à ses performances par rapport à ces objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

● *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

